

MÉMORANDUM D'ACCORD intervenu entre l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, ci-après dénommée l'«Administration», et la Saint Lawrence Seaway Corporation, ci-après dénommée la «Corporation», relativement au Mémoire d'accord entre les parties daté du 29 janvier 1959, dans sa forme modifiée, ci-après dénommé l'«Accord» et au Tarif de péage applicable à la Voie maritime du Saint-Laurent.

L'Administration et la Corporation, reconnaissant l'importance d'éviter que la section Montréal-lac Ontario de la Voie maritime ne soit encombrée de navires au moment de la clôture de la saison de navigation, ont convenu de recommander à leurs gouvernements respectifs que les droits supplémentaires d'exploitation actuels destinés à encourager la sortie ordonnée et en temps opportun des navires avant la clôture de la saison de navigation soient incorporés dans l'Accord et le Tarif de péage existants.

Elles ont convenu à cet effet de recommander que l'Accord soit modifié comme suit:

1. QU'un nouveau paragraphe portant le numéro 8 soit ajouté à l'Accord, comme suit:

«8. QUE l'Administration et la Corporation puissent chaque année fixer pour la section Montréal-lac Ontario de la Voie maritime, une date spécifique, qui sera appelée la «date de dégagement», au-delà de laquelle aucun navire ne sera autorisé à emprunter cette voie à moins d'acquitter les droits supplémentaires d'exploitation stipulés dans le Tarif de péage. Une fois que la date de dégagement aura été désignée, elle ne pourra être modifiée que sous réserve de l'approbation de l'Administration et de la Corporation. D'autre part, les droits supplémentaires d'exploitation peuvent être suspendus en totalité ou en partie si l'Administration et la Corporation en conviennent.

2. QUE le Tarif de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent soit modifié par l'addition du paragraphe 6 ci-annexé.
3. QUE les modalités de l'Accord, à l'exception des modifications apportées par les présentes, continuent d'être pleinement en vigueur.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Président

SAINT LAWRENCE SEAWAY CORPORATION

L'Administrateur

Signé à _____

ce 25^e jour d'octobre 1979.